

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0559**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Montée de l'Observance - Reconstruction d'un mur de soutènement - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0559**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Montée de l'Observance - Reconstruction d'un mur de soutènement - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent dossier concerne l'attribution d'un marché de travaux, à la suite d'une procédure adaptée, pour la reconstruction d'un mur de soutènement situé montée de l'Observance à Lyon 9°.

Par délibération n° 2014-0175 du 10 juillet 2014, le Conseil de communauté a approuvé le programme de l'opération de reconstruction d'un mur de soutènement situé montée de l'Observance à Lyon 9° et a décidé l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2929 pour un montant total de 2 150 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché Lyon 9° - Montée de l'Observance - Reconstruction d'un mur de soutènement.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse du groupement TEGC/LGC/ MDTP pour un montant de 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché Lyon 9° - Montée de l'Observance - Reconstruction d'un mur de soutènement et tous les actes y afférents, avec le groupement TEGC/LGC/ MDTP pour un montant de 225 000 € HT, soit 270 000 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2929, le 10 juillet 2014 pour un montant de 2 150 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 2315 - fonction 822 -.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.**